

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, Patrick PELLEGRINI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Olivier FONTVIEILLE représenté par Joseph GUARDIOLA, Marie-Aude PFEIFFER par Sabine ROUVIERE.

Absents excusés : Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 14 novembre 2024

Le procès-verbal est adopté l'unanimité par le Conseil Municipal.

MODALITES DE PARTICIPATION AUX CONTRATS LABELLISES DE PREVOYANCE

L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2025. Pour le risque prévoyance, la participation ne peut pas être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial (CST), le maire propose au Conseil Municipal d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les modalités de participation à la protection sociale complémentaire dans le cadre d'une procédure de labellisation, selon un montant mensuel de 20 euros pour les agents temps complet et de 10 euros pour les agents à mi-temps. Pour les agents à temps non complet, la participation de la collectivité sera proratisée.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, considérant que la convention de participation « prévoyance » proposée par le CDG30 ne convient pas à la commune,
DECIDE :

Article 1 : D'instituer la participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance et d'en fixer l'application, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, selon les modalités exposées ci-dessus.

Article 2 : Que le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OUVERTURES DE CREDITS BUDGETAIRES 2025

Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent afin de faciliter le paiement des fournisseurs dans l'attente du budget primitif selon la répartition ci-dessous :

Chapitres / Articles	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles	4.400,00 €
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	650 €
203	Frais d'études, de recherches et développement	3.750,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1.987,00 €
21	Immobilisations corporelles	28.052,00 €
2131	Bâtiments publics	1.250,00 €

2138	Autres constructions	1.250,00 €
2152	Installations de voirie	5.000,00 €
21531	Réseau d'adduction d'eau	1.250,00 €
21538	Autres réseaux	3.000,00 €
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	903,00 €
2157	Matériel et outillage de voirie	1.250,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	7.998,50 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1.150,00 €
2184	Mobilier	5.000,00 €
23	Immobilisations en cours	153.917,50 €
231	Immobilisations corporelles en cours	153.917,00 €
	TOTAL	188.356,75 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux prévisionnels du SIAEPA** (renforcement du réseau d'EP route de Cavillargues et installation d'une borne à incendie)
Les travaux de renforcement sont prévus pour l'exercice 2026. Un fonds de concours de 45.000,00 € va être demandé en 2025 et 2026 (90.000,00 € en tout).

- **Projets du SIVU Uzège Nord**
La commune de Lussan va rénover dès que possible le logement du RDC à gauche.
Une partie de celui-ci accueillera un logement pour des étudiants en médecine en stage au centre de santé et l'autre partie sera transformée en cabinet médical.
Le SIVU louera in fine les locaux à la commune de Lussan.

- **Point sur les travaux en cours à l'église**
Les enduits des sacristies de terminent, restera à remettre en ordre les alimentations électriques.
Les menuiseries bois sont en fabrication : double porte donnant dans le Fort, fenêtre de la sacristie de gauche.